

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTE DU MAIRE



ARRETE N° 2022-378

Délégation de signature à Noëlle RAMDANE

Adjointe au Directeur de la Relation Citoyen

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017,
- VU les articles L 2122-32 et R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code civil,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Noëlle RAMDANE, Rédacteur territorial, pour exercer toutes les fonctions assurées par le Maire en sa qualité d'officier d'état civil en vertu des articles R2122-10 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales et à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire et, en l'absence ou cas d'empêchement, de ses adjoints.

ARTICLE 3 : La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera adressé :

- à la Préfète du Val-de-Marne
- au Procureur de la République
- et notifié à l'intéressée pour exécution

Spécimen de signature :

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 12/09/2022

Le Maire
Jean-Luc LAURENT



Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20220914-2022-378-AI
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022